

La chronique historique

par *Louis Blanchette*



Les propriétaires de lots dans la partie Est de la Seigneurie de Matane, en 1858

Tel que mentionné à la fin de ma dernière chronique (avril 2019), je poursuis et complète l'identification des propriétaires de lots en retournant à la partie ouest du village. Ce qui permet d'identifier le nom des propriétaires qui occupaient les terres dans ce territoire, alors partie de la Seigneurie de Matane.

On se souviendra que, dans les chroniques précédentes, l'identification des propriétaires remontait aux années 1858 et 1859. Celle d'aujourd'hui respecte la même période. Le document sur lequel nous basons nos informations a été préparé par l'arpenteur Jean-Baptiste Lepage qui, à la demande expresse de l'évêque de Québec avait identifié, au printemps de 1858 et de façon systématique, tous les propriétaires de lots depuis le premier lot bordant la rivière Matane (près de l'actuel barrage au centre-ville) jusqu'au lot du squatter François Tremblay, à la Pointe-au-Massacre, le lot même sur lequel fut construite la première église quelques années plus tard. Cette demande de l'évêque s'inscrivait dans la recherche d'une solution face aux problèmes soulevés par la "querelle des églises", laquelle a tant divisé les esprits tant ici qu'au Petit-Matane ou à Matane.

Passons outre aux détails de cette querelle et énumérons les propriétaires de lots en commençant du côté ouest et en revenant vers l'est jusqu'à la ligne de séparation entre la Seigneurie et le Canton Saint-Denis (que nous pouvons situer entre la terre de Michel Turcotte avec son voisin du côté ouest). Le nom de chaque propriétaire est suivi d'un nombre; ce nombre identifie la largeur du lot en arpents.

Noms des propriétaires (printemps 1858)

Jean-Baptiste Daigle (3 arpents). Théodore Desbiens (3). Joseph Gauthier (½ arpent). Paulin St-Louis (2). François Thibault (2). Denis Gauthier (4). Ignace Gagné (2). Jean-Chrysostome Crouzette (3). Un dénommé Dufour (2). Lot inoccupé (2). Jean-Marie Savard (2). Pascal Imbault (3). Fabien Turcotte (3½). François Turcotte (3). Guillaume Raymond (2). Jean Gagné (2). Thomas Otis (7). Julien Tremblay (3). Jean-Baptiste Desjardins (3). Samuel Harrison (3).

L'ensemble de ces lots permet de confirmer un frontage total de 55 arpents, ce qui représente une distance de 3,21 kilomètres (ou 1,99 milles). À partir de la ligne de séparation entre la Seigneurie et le Canton St-Denis, et en se dirigeant vers l'ouest, une distance de 3,2 km nous conduit presque à l'entrée est du village de Petit-Matane, au début du chemin de la Grève. Cette distance totale excède de peu la limite actuelle de la municipalité de Sainte-Félicité, mais il faut préciser qu'en 1858 la municipalité n'existait pas encore. Nous avons choisi d'identifier tous ces lots puisque leurs propriétaires souhaitaient que l'église du futur village soit construite à la Longue Pointe.

Ainsi, la présente chronique complète notre série de quatre articles publiés au cours des mois précédents (février, mars et avril 2019), lesquels ont permis d'identifier les premiers habitants, propriétaires ou squatters, dont les terres bordaient le Saint-Laurent. Il ne s'agit pas d'un document officiel, mais il constitue tout de même un exercice de dépoussiérage important dans les archives.



Louis Blanchette

Auteur-éditeur

Spécialité : Histoire maritime

162, rue Saint-François
Sainte-Félicité (Québec) G0J 2K0

418 733-1371

blanchettelouis@globetrotter.net

HISTO-GRAFF
REV.

Recherche et édition

LES ENTREPRISES JML
RAMONAGE

Cell. : 418 560-6286
JMLramonage@gmail.com

RAMONAGE - NETTOYAGE HAUTE PRESSION
DÉBLOUAGE DE DRAINS - DÉNEIGEMENT DE TOITURES
INSPECTION PAR CAMÉRA